



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 A 18H30

Le Conseil Municipal de la Ville de FRESNES EN SAULNOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 septembre 2024, adressée par M. CIARAMELLA Raphaël, Maire
Sont présents : M CIARAMELLA Raphaël, M. CADARIO Jean-Claude, M RICATTE Jean-Paul, M Xavier RICATTE, Mme VARINOT Marilyne, M VELJA Christophe, Mme LOUIS Amélie, M VAUCHER Laurent,

Absents excusés : M STARCK Stéphane, Mme Anne Sarah SAOUIB HENGEL,
Mme Anne Sarah SAOUIB HENGEL donne procuration à M VAUCHER Laurent

Secrétaire de séance : VELJA Christophe

M. le Maire ouvre la séance à 18h30

Objet de la délibération : Recensement de la Population 2025 NOMINATION AGENT RECENSEUR

Mr le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la nomination de Martin Laurence actuellement secrétaire de mairie de la commune.

Objet de la délibération : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires, le Conseil, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce renouvellement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Objet de la délibération : Devis toiture salle des fêtes et demande de subventions au titre de la DETR 2025

Après avoir pris connaissance du projet de la réfection de la toiture de la salle des fêtes et le devis correspondant, le conseil municipal :

Adopte à l'unanimité l'opération

Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Arrête le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération :	49 587.50 €
Montant TTC de l'opération :	52 314.81 €
Subvention au titre de la DETR 2025 : 40 % soit	19 835.00 €
Part à la charge de la commune : 60 % soit	29 752.50 €

Monsieur le Maire est dès à présent autorisé à signer tous les documents nécessaires pour ce projet.

Objet de la délibération : Annulation de la DCM N° 22/2021(location terrain Remond Quentin) section 56 parcelle 26 surface de 2040 m2.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021 une délibération (N°22) avait été prise pour une location de terrain à Mr Remond Quentin qui devait remettre cette parcelle en état initial.

A ce jour cette parcelle est restée en l'état et aucune location n'a été faite.

Le Maire propose au conseil Municipal d'annuler la délibération N° 22/2021 et de faire un courrier recommandé à Mr Remond Quentin pour qu'il libère cette parcelle aujourd'hui occupée par des gravats afin de procéder une plantation d'arbres.

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à faire le nécessaire pour faire libérer cette parcelle avec un délai fixé au 4 novembre 2024.

Objet de la délibération : AVOCAT PAUL HERHARD

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le contentieux qui oppose la commune, des habitants et la société Lorgranulés le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confier ce dossier à Maître Paul HERHARD Avocat 8 rue Haute Pierre 57000 METZ

Divers :

Un arrêté municipal a été pris pour l'entretien des usoirs et des trottoirs

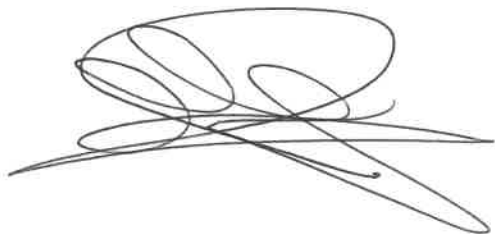
La façade en bois de la salle des fêtes a été repeinte par la Société SF Peinture de Mr Ferrer

Un devis a été demandé pour les gouttières de la mairie et de l'église

Un devis a été demandé pour la sécurisation du village (dos d'âne ou plateaux)

La séance est levée à 19H30

Le Secrétaire de séance
Christophe VELJA

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Maire
Raphaël CIARAMELLA

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large initial 'R' followed by several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

